

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 MARS 2016

Présent-e-s :	M.	Yvan GUILLAUME, Président
	M.	Joël FRAUENFELDER, Vice-président
	M.	Maxime WALDER, Secrétaire
	M.	Eric BAIER
	Mme	Nathalie DAL BUSCO
	M.	Rocco DE LUCA
	M.	Florian DUMALLE
	M.	Samuel DUNANT
	M.	Andrea FOSSATI
	M.	Nicolas FOURNIER
	Mme	Antoinette HOFER
	M.	Jean-Claude KORMANN
	Mme	Barbara MARINI LOPES SILVERIO
	Mme	Kaya PAWLOWSKA
	M.	Guillermo SIRENA
	M.	Jean Carlo TABOADA
	M.	Marcello TEDESCHI
	M.	Didier VATTER
Excusé-e-s :	M.	Roger JACCARD
Conseil administratif :	Mme	Sylvie JAY, Maire
	Mme	GABUS-THORENS, Conseillère administrative
	M.	Dinh Manh UONG, Conseiller administratif
Verbaliste :	Mme	Janine BELAHBIB-DEGEN
Assiste :	M.	Mario RODRIGUEZ, Secrétaire

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2016
3. Communications du bureau
4. Communications des commissions
5. Communications du Conseil administratif
6. DM 708 - Projet de délibération pour un crédit d'investissement pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits de l'Ecole de Cressy - Projet Cressysolar
7. DM 709 - Projet de délibération pour des subventions à l'investissement auprès d'institutions privées ou associatives sises dans le quartier de Cressy pour l'installation de panneaux photovoltaïques
8. DM 710 - Projet de délibération - Acquisition des parcelles 10308 et 10510 propriété de l'Hoirie Foëx - Financement - indemnisation selon la promesse d'achat-vente de Fr. 52'000.-
9. DM 711 - Règlement du plan d'accompagnement communal en matière de retraite anticipée (PACRA) et des modifications du statut du personnel
10. Résolution 120 - Plan directeur de quartier Bernex Est No 29'948
11. Questions
12. Propositions individuelles et divers

M. Yvan Guillaume souhaite la bienvenue à tous et ouvre officiellement la séance du 8 mars 2016 du Conseil municipal de Confignon. Les membres du Conseil sont au nombre de 18 ce soir.

1. Approbation de l'ordre du jour

Le Président constate l'absence de remarques ou commentaires.

M. Baier souhaite proposer un déplacement du point 10 à la place du point 6, car craint un manque de temps pour traiter ce point.

Le Président met au vote cette proposition.

L'ordre du jour, ainsi que le déplacement du point 10 en place du point 6, sont approuvés à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2016

Page 5, M. Guillaume: « Mme Michelle Girod est une ancienne conseillère municipale..... ».

Page 13, M. Uong : dans le paragraphe concernant son intervention, il faut parler de PDQ et non de PLQ.

Page 13, M. Uong: «raison pour laquelle nous avons un dépassement de CHF 22'000.- ».

Page 18, Mme Gabus-Thorens relatif à la présentation du dossier de naturalisation par M.Dunant : « La candidate à la naturalisation a fait l'objet d'une rencontre ».

Page 18, M. Dunant propose pour des raisons de confidentialité : « La personne candidate à la naturalisation a fait l'objet d'une rencontre..... ».

Le procès-verbal du 2 février 2016 est, sous réserve de ces modifications, adopté par 17 oui, 0 non et 1 abstention.

3. Communications du bureau

M. Guillaume informe que 18 personnes ont répondu à l'enquête municipale dont les résultats sont :

- une grande satisfaction exprimée quant à la salle du CM et à sa sonorisation. Les séances ont été jugées à 56% très agréables et à 44% moyennement agréables, 0% les trouvant désagréables. Si on prend la moyenne partis et hors-partis, il est jugé que les séances se passent dans un bon esprit à 50%, sont moyennement agréables à 39%. Deux personnes ont demandé une limitation des temps de parole ;

- 82% sont satisfaits du travail de l'administration. Nous remercions M. Rodriguez pour son travail ;
- l'utilisation du CMNET et du mail ont été trouvés très satisfaisante par tous les utilisateurs ;
- concernant l'organisation du voyage, tout le monde souhaite un voyage d'au moins 1 jour, sans les conjoints. Suggestion a été faite de faire ce voyage en Suisse alémanique ou italienne, dans une région confrontée aux mêmes problématiques de développement que Confignon.

Mme Gabus-Thorens demande comment on arrive à la conclusion que c'est sans les conjoints ?

M. Guillaume précise que dans l'enquête les pourcentages s'établissent ainsi : Avec 41%, Sans 29% et Sans avis 29%.

Mme Gabus-Thorens demande alors si Pas d'avis égale contre ?

M. Frauenfelder fait remarquer que 41% seulement désirent la présence du conjoint.

M. Guillaume relève ensuite que le taux de satisfaction s'établit à 8, donc satisfaction élevée.

M. Dumalle signale qu'il a fait dans d'autres circonstances un voyage sans conjoint. Il trouve que cette situation permet de mieux se connaître, car s'il y a des conjoints les synergies intra-CM sont moins actives. Il s'agit néanmoins d'une remarque personnelle.

M. Frauenfelder déclare avoir demandé de changer le contexte culturel pour ce voyage en privilégiant des cantons tessinois ou suisses alémaniques avec des problématiques proches des nôtres. Il n'est pas certain que les conjoints soient également intéressés par cette approche. L'idée pourrait être de diviser les journées en 2, l'une avec conjoint, l'autre pas.

Le Président décide alors de mettre au vote cette question des conjoints.

La version du voyage avec conjoint est refusée par 7 non, 5 oui et 6 abstentions.

Concernant les autres remarques transmises, le Président relève trop de commissions à double, la question de l'intérêt de l'enquête, une demande de séances plus courtes et mieux planifiées avec communication à l'avance des objets.

M. Frauenfelder se demande, maintenant que la forme du voyage a été votée, quel en sera le contenu ? Est-ce au Bureau de faire des propositions ?

Mme Gabus-Thorens répond que l'habitude veut que ce soit le Président du CM qui s'en charge.

M. Guillaume propose alors de mettre cette question à l'ordre du jour du prochain bureau et, en l'absence d'autres questions, passe au point suivant.

4. Communications des commissions

▶ **Commission de l'aménagement et de la durabilité (CAD)**

M. Baier se réserve pour la suite des points de l'ordre du jour.

▶ **Commission de la culture, espaces publics et paysage (CCEP)**

M. Tedeschi informe que la commission ne s'est pas réunie et que la prochaine séance se tiendra le 15 mars. Une communication relative à l'exposition Edouard Vallet qui ne se fera pas, la commissaire à l'exposition ayant écrit une lettre en ce sens.

Mme Pawlowska intervient pour exprimer son désaccord. Une réunion s'est bien tenue le 3 février, avec une présentation de Mme Canales. Il a été aussi question d'un projet de lettre aux jeunes relative à la pétition pour la vie nocturne.

▶ **Commission des constructions, équipements et Voirie (CCEV)**

M. Kormann annonce qu'il n'y a pas eu de réunion le 23 février et que la prochaine aura lieu le 22 mars.

▶ **Commission des finances et gestion – développement économique (CFGDE)**

M. Taboada annonce que la commission s'est réunie le 1^{er} mars pour parler de deux points :

- 1) les politiques publiques en relation avec les Cherpines
- 2) le PACRA, soit le point 9 de l'ordre du jour

▶ **Commission de la mobilité, sécurité et sports (CMSS)**

M. Guillaume annonce que la commission s'est réunie le 10 février avec un seul point à l'ordre du jour, les politiques publiques aux Cherpines. Les sujets traités ont été la sécurité, le sport et la santé. La prochaine réunion aura lieu le 22 mars et traitera de la mobilité. La commission ordinaire prévue le 23 février n'a pas eu lieu, faute de sujet.

▶ **Commission sociale, logement et communication (CSLC)**

M. Dunant annonce que la commission s'est réunie le 3 février dernier et a discuté de la campagne de l'Université de Genève de « 1h par m²: un-e étudiant-e sous mon toit » qui propose d'échanger du temps contre de l'espace. L'étudiant s'engage à fournir des services à son logeur à raison de 1h par m² par mois. Ce projet a paru utile et innovant et il est proposé d'insérer un lien dans le site de la commune pour le promouvoir. En deuxième point, il a été question des politiques publiques aux Cherpines, en lien avec le social, et de l'inauguration des immeubles A1, A2, Berthet, qui aura lieu à 17h mardi prochain et sera suivie par la séance de la commission à 18H30 dans un local à Cressy.

▶ **Fondation d'intérêt public communal des institutions de la petite enfance (FPE)**

Mme Gabus-Thorens informe que la fondation s'est réunie le 2 mars 2016 et a traité des places de crèche louées aux autres communes. L'intention est de récupérer ces places pour Confignon. Il sera possible d'en récupérer 2,7 places, l'an prochain. Deuxième point : Aire-la-Ville a l'intention de créer une crèche et a sollicité notre aide pour la création et la gestion de cette structure, dans les domaines administratif et pédagogique. Le Bureau a rendu un préavis favorable et nous continuerons d'informer sur la suite de ce projet.

▶ **Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon (FL)**

Mme Jay informe que le 3 février 2016, la commission a traité des affaires courantes, dont la discussion relative aux locaux de la « Bière du Lac », avec mise aux normes de ces locaux et

réaménagement éventuel ; discussions aussi au sujet de remises de commerces suite à des fins de bail. De plus, le projet éventuel de constructions au chemin des Hutins a également été abordé.

► **Groupement intercommunal de voirie (CIV)**

Mme Jay annonce que le bureau du CIV s'est réuni le 29 février et a discuté des routes.

► **Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics (FMV)**

Mme Gabus-Thorens informe que la fondation se réunira lundi.

► **Fondation des Evaux (FE)**

Mme Jay annonce que la Fondation s'est réunie le 1^{er} mars pour traiter des affaires courantes. La Cour des comptes travaille actuellement sur la gestion des Evaux et remettra son rapport à fin mars/mi- avril.

M. Dumalle demande alors ce qu'il advient de la buvette des Evaux, est-elle fermée ?

Mme Jay informe alors que le gérant a demandé à la Fondation de pouvoir la fermer, faute de fréquentation suffisante.

5. Communications du Conseil administratif

Communications de Mme Jay

- Mme Jay n'a rien de spécial à communiquer ; elle souhaite une excellente fin de journée des femmes ce soir.

Communications de Mme Gabus-Thorens

- Mme Gabus-Thorens souhaite revenir sur la question de l'éclairage de la place du village et répondre sur la part de responsabilité de l'architecte. Après discussions avec des architectes, il s'avère qu'il serait très difficile de démontrer une faute de l'architecte dans un contexte où une réduction de l'enveloppe budgétaire l'a conduit à réduire ses prestations. Nous pourrions faire remarquer que suite à nos remarques concernant le manque de lumière, il a apporté de mauvaises réponses, mais il sera extrêmement difficile de démontrer sa responsabilité, ainsi que le dommage éventuel qui en est résulté. Il est en conséquent jugé inadéquat de poursuivre l'architecte.
- Mme Gabus-Thorens indique ensuite que le poste d'assistante sociale dont le budget a été voté, est pourvu avec l'engagement d'une personne, dont le dossier est prometteur, pour le 1^{er} juin 2016.
- Pour des raisons diverses, il a fallu renoncer à l'exposition Edouard Vallet au mois de juin
- Le repas des aînés aura lieu samedi, Mme Gabus-Thorens rapporte l'inscription de quatre conseillers municipaux. Il faut se dépêcher pour s'inscrire, sinon il n'y aura plus de places
- Animations de Cressy : lundi 21 mars, une conférence sur la Mongolie est prévue. Faites de la publicité autour de vous.

Communications de M. Uong

- M. Uong a accepté l'invitation de Bernex de participer aux potagers urbains à Cressy. Il assistera demain à la première séance pour lancer le projet avec les habitants de Cressy. Il s'agit d'une opération ponctuelle, mais qui sera poursuivie si tout se déroule bien.
- M. Uong transmet une information de l'administration fiscale cantonale : l'exercice 2015 va vraisemblablement se boucler avec un bonus d'~ 1 million, dû aux fortes corrections des années précédentes. Par ailleurs, le niveau stabilisé des recettes de 9 millions par an

correspond au niveau prévu pour 2016. Il s'agit d'une très bonne nouvelle, après tous les efforts consentis ces dernières années, nous allons enfin aborder les projets futurs avec plus de sérénité.

Le Président annonce alors le point suivant, soit le point 10, Résolution 120, conformément au vote intervenu en début de séance.

10. Résolution 120 – Plan directeur de quartier Bernex Est No 29'948 (cf. annexe)

M. Baier revient sur l'exposé des motifs accompagnant la résolution 120 que vous avez reçue (qui vaut pour un rapport de commission) et souhaite tout d'abord remercier M. Rodriguez pour l'aide apportée, ainsi que tous les collègues qui ont participé. Puis **M. Baier** désire aborder 3 points :

1. L'information : j'ai entendu que beaucoup de membres du CM ont fait valoir des griefs pour se trouver devant un dossier si important et d'être pris à froid sur ce sujet. J'entends vos remarques, mais j'ai une réponse critique à faire : entre le 25 mai et le 25 juin 2015, a été distribuée une brochure d'urbanisme, accompagnée d'expositions. Tout ou presque était dans ce document. Vous avez reçu aussi de la direction à l'Office de l'Urbanisme une incitation à envoyer des questions sur ce sujet. J'ai été le seul à envoyer 8 questions ;
2. Le contacts avec Bernex : ce projet concerne à 90% Bernex et à 10% Confignon. J'ai pris contact avec M. André Baud sur Bernex pour parler de ce projet, mais, pressé par le temps, M. Baud n'a pas donné suite. J'en ai retiré la conclusion qu'on devait d'abord se spécialiser sur Confignon, pour ensuite partager en commission des discussions sur des problématiques englobant les deux communes (par exemple le boulevard des Abarois) ;
3. La méthodologie : il y a trois niveaux à distinguer dans cette résolution. Les amendements qui constituent les sujets « intraitables » du Plan directeur, soit des changements de texte du Plan directeur concernant les mesures contraignantes. Lorsque l'on fait un amendement, il s'agit alors de proposer une autre rédaction de cette mesure. Puis, vous avez les réserves qui sont fixées sur un objectif « discutable » et enfin les remarques, qui sont des options à portée plus vaste.

M. Guillaume le remercie pour cette introduction et propose d'ouvrir le débat en examinant chacun des amendements et remarques qui ont été déposés, notamment par Voix de gauche. A la question si le PDC a des amendements, il est répondu négativement.

M. Frauenfelder ne comprend pas l'attitude de Bernex, car il lui semble qu'il y a tout intérêt à collaborer.

M. Baier répond que c'est très différent des Cherpines. En l'occurrence, Confignon est perçu comme un petit acteur qui veut participer aux grands projets de Bernex. Ce contexte est difficile à gérer d'autant que Bernex est dans l'incertitude quant à la marche à suivre et donc ne souhaite pas rajouter des acteurs.

Le Président rouvre le débat et demande si le PLR souhaite déposer un amendement.

M. Taboada répond qu'il n'a pu envoyer en temps et en heure et qu'il déposera donc des amendements avec Voix de gauche. Quant au MCG, il répond par la négative.

Concernant les quatre amendements proposés, le Président propose un vote sur chaque amendement avant la votation finale.

Amendement N° 1 : Principe A6 Mesure 1: construire le boulevard des Abarois en tranchée couverte.

M. Kormann indique que Voix de gauche s'est réuni autour de ce projet et les amendements déposés sont le fruit de ce travail commun. Trois thèmes principaux sont abordés : 1) Le boulevard des Abarois et son intégration dans le futur quartier, 2) La place de la culture dans les pôles multimodaux, 3) La place d'une future pénétration ferroviaire dans ce quartier. Pour le point 1), **M. Kormann** rappelle que de nombreux quartiers à Genève ont été totalement coupés par des boulevards et qu'il vaut mieux enterrer les voies de circulation pour préserver une vie de quartier conviviale. Par ailleurs, il semble plus intelligent de les enterrer tout de suite.

Le Président ouvre alors le débat.

M. Dunant pense que c'est une bonne idée et qu'une étude serait, sur le principe, légitime. Par contre, les arguments présentés ne sont pas absolus. La topographie dans ce cas est plus ou moins délicate, notamment là où les Abarois traversent un parc public. Donc oui sur le principe, mais à voir avec des spécialistes de l'aménagement du territoire pour éviter une éventuelle tranchée.

M. Fournier pense que pour la zone des Abarois, une tranchée couverte sera problématique. En effet, la partie droite de la voie est censée desservir des industries, d'où un trafic de camions important. Pourront-ils emprunter la tranchée couverte et sinon pourront-ils décharger chez ces entreprises, en surface donc ?

Mme Gabus-Thorens pense qu'une tranchée couverte n'empêche pas d'avoir une circulation de camions en surface aussi.

M. Taboada pense que le développement de ce quartier doit se faire en harmonie avec la zone. Il s'agit de chercher quelle sera l'intégration la plus optimale, mais cet objectif ne correspond pas à l'usage de cette voie. Une tranchée couverte a généralement pour objectif d'éviter une zone, ce qui n'est pas le but ici. Mettre en exergue que le développement de ce quartier devra être fait en parallèle avec celui des voies de communication.

M. Kormann rappelle que les Abarois ont pour mission de délester le trafic de transit de la zone ouest du canton sur l'autoroute. Donc une tranchée couverte pourrait absorber 2/3 du trafic de transit.

M. Fournier fait alors référence aux exemples cités des tranchées de Vézenaz/Meyrin permettant de rentrer dans la tranchée pour ressortir de l'autre côté du quartier, sans sorties intermédiaires. En surface, on trouve néanmoins de petites routes pour traverser et garder l'homogénéité du quartier. Néanmoins ce sont des questions qu'il se pose et à ce stade il n'est pas contre cette tranchée couverte a priori.

M. Taboada fait alors remarquer que sur la diapositive, il ne s'agit pas que d'une route de transit, mais d'une voie qui alimente le nouveau quartier. Si la tranchée est faite, elle n'aura pas la même fonction qu'à Meyrin/Vézenaz et il y aura obligatoirement une circulation de surface pour amener des véhicules dans le quartier.

Mme Hofer ajoute : exactement comme à Vernier et Meyrin/Vézenaz !

M. Dumalle estime que ce nouveau quartier doit se créer en évitant le plus possible le trafic de transit. Je connais bien Meyrin, le but de la tranchée couverte était de ralentir le trafic de transit, et

cela a été bénéfique. L'idée est de donner un signal fort à l'Etat, d'éviter le gros du trafic, charge aux spécialistes de trouver comment.

M. Fournier précise qu'à la différence de Meyrin, ici c'est la zone économique qui traverse le village.

Le Président passe au vote sur l'acceptation de ce premier amendement Principe A6 Mesure 1.

L'amendement est accepté par 12 oui, 3 non et 3 abstentions.

Amendement N° 2 : Principe A7 Mesure 1 : intégrer les espaces nécessaires à la culture.

M. Kormann pense que bien que les espaces culturels aient été évoqués dans ce principe A7, il n'y a pas assez de place pour intégrer des projets culturels. La proposition vise donc à explicitement mentionner leur intégration pour attirer l'attention sur ce besoin qui semble être remis à plus tard lorsque l'on discute avec Bernex notamment. Il leur semble par ailleurs qu'il n'y a pas assez de place pour intégrer de tels projets (salle polyvalente, projets hôteliers). Voix de Gauche propose donc d'intégrer des espaces dédiés à la culture.

Le Président ouvre les débats.

M. Taboada précise qu'il n'a rien contre cette proposition, mais pense que le PDQ oublie Bernex Nord, car il s'agit véritablement d'un ensemble. Nous parlons là d'une partie industrielle et il se demande s'il est bien pertinent de vouloir intégrer ces espaces dédiés à la culture à cet endroit. En fait, il faudrait repenser l'interconnexion avec Bernex-Nord.

M. Walder pense que le pôle régional se doit d'intégrer la culture et qu'il faut l'insérer dans le PDQ.

M. Baier rappelle qu'il fallait trouver un endroit pour accrocher la culture à ce projet, d'où le principe A7, tout en admettant que la culture concerne l'ensemble du projet.

Mme Gabus-Thorens propose de joindre les amendements 2 et 3 qui sont du même principe A7.

Le Président propose alors de passer au vote de ces deux amendements en un seul.

Amendement N° 3 : Principe A7, 4^e mesure : prise de contact avec les opérateurs culturels, commerciaux et hôteliers.

M. Kormann indique qu'il s'agit de la même chose qu'expliquée précédemment, il s'agit simplement du texte que Voix de gauche souhaite voir intégrer dans la 4^e mesure, avec mention spécifique des opérateurs *culturels*.

Cet amendement, reliant les amendements 2 et 3, est accepté par 13 oui, 1 non et 3 abstentions (et avec 1 absent).

Amendement N° 4 : Remarques générales : Infrastructures ferroviaires : réserver une place destinée à une future gare d'infrastructures ferroviaires à la Croisée de Bernex

Une remarque générale est faite par **M. Kormann**, si on se réfère aux pages 119/121 des principes directeurs, on remarque qu'il est mentionné une difficulté à trouver des espaces pour les gares

CEVA. A moyen terme, il faut imaginer le quartier dans un réseau CEVA élargi, estimer un trafic routier croissant à l'avenir et donc, évaluer un nouveau réseau avec une réserve pour une place destinée à une gare qui, à horizon 2030, devra être insérée pour les futurs besoins.

Le Président ouvre les débats par rapport à cette remarque générale.

M. Dunant pense que cette remarque vient en écho à ce qui a été discuté dans le cadre des Cherpines. M. Roger Deneys en avait parlé pour la place centrale des Cherpines.

Mme Gabus-Thorens rappelle la requête faite de réserver des espaces pour le futur, notamment pour des voies tangentielles, lors du PDQ des Cherpines.

M. Uong exprime alors son étonnement de vouloir encore ajouter une infrastructure sur le site de la plate-forme multimodale en plus des réserves pour la culture. Ce qui n'est pas raisonnable.

Mme Hofer répète qu'il faut réfléchir de manière globale, même si Confignon ne représente que 10% du projet.

M. Uong pense que l'on ne parle pas de la même chose et qu'il faut réfléchir au périmètre de la croisée de Bernex et voir s'il est possible de tout concentrer au même endroit.

M. Dunant indique alors qu'il s'agit d'une idée séduisante, mais « réalistiquement » contradictoire. D'un côté on manque de place, de l'autre on souhaite créer un nouvel espace, avec en plus à cet endroit l'autoroute qui passe en souterrain dans un tube.

Mme Gabus-Thorens ajoute qu'à côté du tunnel autoroutier, il y aura un tunnel ferroviaire qui est déjà prévu par exemple.

M. Frauenfelder demande s'il y a déjà des conclusions de la CAD ?

M. Baier répond par la négative, la commission n'a pas été saisie de ce sujet.

M. Taboada pense qu'il y a un zoom sur une petite partie du périmètre, alors qu'avec Bernex Nord, le CEVA doit s'inscrire dans un territoire beaucoup plus grand. Il faut faire attention car si une réserve ferroviaire est prévue, alors rien d'autre ne pourra être construit.

M. Tedeschi rejoint **Mme Hofer** sur le fait qu'il faut voir l'ensemble du quartier avec Bernex Nord.

M. Dumalle pense qu'il y a une réflexion à mener et que nous ne déciderons pas tout de suite. Ces concentrations sont néanmoins des pistes qui s'étudient aujourd'hui. Si nous considérons les Cherpines + Bernex Nord + Bernex Est sur les 30 prochaines années, il s'agit en fait quasiment d'une ville et les préoccupations de développement doivent s'inscrire dans une logique de développement plus large. Le but est d'éviter les entraves à un développement futur du quartier.

Mme Pawlowska précise que si nous voulons une mobilité douce, si nous voulons un éco-quartier, alors le transport ferroviaire sera la bonne alternative à la route.

Le Président passe alors au vote sur l'acceptation des remarques générales d'infrastructures ferroviaires.

Ces remarques générales sont refusées par 9 voix contre, 7 pour et 2 abstentions.

Le Président ouvre les débats sur la résolution amendée.

Résolution 29'948 : résolution amendée du plan directeur B3

M. Baier précise qu'il s'agit de la proposition de texte « en gras » mentionnant la réalisation d'un transport par câble aérien. Il s'agit de symboliquement demander de mener une seule étude et de manifester une intention.

En l'absence de questions supplémentaires, le Président passe au vote de la Résolution 120 – Plan directeur de quartier Bernex-Est No 29'948

La résolution amendée est acceptée par 13 oui, 3 non et 2 abstentions.

6. **DM 708 – Projet de délibération pour un crédit d'investissement pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits de l'Ecole de Cressy – Projet Cressysolar**

M. Uong prend la parole pour introduire ce projet qui s'inscrit dans le programme Cité d'énergie, société 2000 watts, subventionné par la Confédération. Le mandataire est la société Amstein & Walthert pour la pose de panneaux photovoltaïques à Cressy, qui présente un énorme potentiel. Plus précisément, pour l'Ecole de Cressy, on parle de 1000 m² possibles. Deux options se présentent : soit une couverture maximale de 1000 m², ce qui nécessite des travaux au niveau du réseau SIG, mais un gain substantiel de rentabilité. Soit une surface réduite de 600 m², pour un coût moindre et ne nécessitant pas de modification du réseau SIG. Une remarque concernant le matériel : il est préconisé d'acheter de préférence du matériel européen plutôt qu'asiatique, pour un prix d'environ Fr. 50'000.-plus cher. Il faut préciser que Bernex a accepté de participer à ce projet à hauteur de 30%, Confignon assurant les 70%.

Le Président propose pour l'entrée en matière de passer au vote des partis. Le PDC, Voix de gauche, le PLR et le MCG se déclarent favorablement.

M. Guillaume ouvre le débat.

M. Taboada propose le renvoi en commission des finances et en commission des constructions. Dans le budget 2016, il y a déjà une ligne proposée pour ce projet, même s'il ne s'agit pas du même montant que celui proposé.

M. Fournier fait remarquer que le montant proposé dans l'exposé des motifs est erroné. Il est mentionné Fr. 275'900.- au lieu de Fr.245'000.-du projet de délibération. Par ailleurs, il recommande le renvoi en commission d'aménagement et de durabilité

M. Uong déclare que selon que l'on tient compte d'une subvention de l'Etat ou pas, on obtient ces deux montants. A ré-étudier.

M. Dumalle pense qu'il s'agit d'un très bon projet et il est d'accord pour le choix d'entreprises européennes, car la performance est probablement meilleure. Il suggère une présentation devant la commission des finances ou des constructions.

Le Président propose de voter sur le renvoi en commission. (Les présents sont au nombre de 17)

Commission des finances : **17 oui, 0 non et 1 abstention**
Commission des constructions : **13 oui, 2 non et 2 abstentions**
Commission de l'aménagement : **10 oui, 2 non et 6 abstentions**

M. Taboada propose une commission réunies entre la CAD et la CCEV , ce que le Président approuve.

Le renvoi devant une commission commune CFGDE / CCEV / CAD est accepté à la majorité.

7. **DM 709 - Projet de délibération pour des subventions à l'investissement auprès d'institutions privées ou associatives sises dans le quartier de Cressy pour l'installation de panneaux photovoltaïques**

M. Guillaume donne la parole à **M. Uong**.

M. Uong explique que la société Amstein et Walthert a démontré des économies potentielles conséquentes avec 2500 m² supplémentaires, si des propriétaires privés acceptaient de s'équiper. D'où la proposition d'une mesure d'encouragement pour les privés de 10% du coût total du projet. D'autre part, il faut mentionner que Bernex participera également pour les quartiers de Cressy qui se trouvent sur Bernex. Au total, ce serait donc entre 3000 et 3500 m² supplémentaires qui se trouveraient équipés, si tout le monde est d'accord. De plus, c'est aussi une bonne image de l'intercommunalité qui s'afficherait.

Le Président remercie **M. Uong** et propose pour l'entrée en matière de passer au vote des partis. Le PDC, Voix de gauche et MCG votent Pour et le PLR dit Non.

L'entrée en matière est donc acceptée à la majorité des partis.

M. Guillaume ouvre les débats.

M. Kormann pense que ce projet est très intéressant et s'inscrit bien dans la ligne de l'Agenda 21. Une question se pose : pour les installations déjà existantes, y aura-t-il rétroactivité ?

M. Uong répond par la négative, car trop compliqué.

M. Dumalle demande pourquoi il faudrait limiter cette aide au seul Cressy et pas au village de Confignon ? Sinon, il propose le renvoi devant les mêmes commissions que précédemment.

Mme Dal Busco partage cette remarque.

M. Uong explique qu'il s'agit d'un projet fait pour un quartier, celui de Cressy. Le montant de la subvention, d'environ Fr. 100'000.-, est d'ailleurs lié à ce quartier et la charge devra être étalée sur plusieurs années. Maintenant, il est vrai qu'il n'a pas été tenu compte du village, même si le potentiel est plus important que pour Cressy. Il faudrait voir avec les commissions s'il est possible

d'élargir l'offre de financement de 10% de l'investissement à la commune. Si le CM est d'accord, il sera possible d'avancer dans cette voie.

M. Taboada explique que c'est justement pour cette raison d'inégalité de traitement entre Cressy et le village qu'il n'a pas voté l'entrée en matière. D'autre part, il s'interroge sur la nature incitative des subventions. N'y aurait-il pas de meilleurs outils pour convaincre les gens ? Ne devrait-on pas adopter une démarche plus pédagogique ? Autre élément : la commune offre des surfaces pour ces panneaux, donc l'effort communal est déjà fait.

M. Dumalle suggère de limiter le montant de la subvention à un plafond fixe et d'arrêter la subvention lorsque le total aura été épuisé. Quitte à réexaminer alors une éventuelle reconduction.

M. Walder trouve que la subvention de 10% est un très bon investissement qui aboutira à multiplier les panneaux et donc à doper les économies potentielles.

M. Frauenfelder voudrait savoir si l'offre de subvention faite aux particuliers est liée à la compagnie Yellowprint que l'on voit sur les études présentées ?

M. Uong répond qu'il n'y a pas d'obligation à choisir une entreprise plutôt qu'une autre.

M. Guillaume propose de se déterminer sur le choix de renvoi au Conseil administratif ou un renvoi en commission.

Le renvoi devant la commission commune CFGDE / CCEV / CAD est accepté par 15 voix pour, 1 contre et 2 abstentions.

Le renvoi au CA est rejeté à la majorité.

8. **DM 710 – Projet de délibération - Acquisition des parcelles 10308 et 10510 propriétés de l'Hoirie Foëx- Financement – indemnisation selon la promesse d'achat-vente de Fr.52'000.-**

M. Guillaume donne la parole à **M. Uong**.

M. Uong rappelle que dans le cadre de la promesse de vente signée avec l'Hoirie Foëx, la commune a déjà versé un million et que le solde de Fr. 2'418'200.- sera versé, une fois la zone déclassée. La somme de Fr.52'000.- représente les indemnités que la commune doit aussi verser, liées à ces promesses de vente. Au vu des retards qui affectent les projets de déclassement, le CA demande de payer déjà ces frais de Fr. 52'000.-. Cette somme représente l'addition de Fr. 35'000.- pour le « mobilier » et Fr. 17'000.-pour la cession des hors-lignes de l'ancienne propriété de l'Hoirie Foëx.

Le Président propose de se déterminer sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des partis.

Le Président ouvre le débat.

M. **Taboada** précise que cet objet a déjà été discuté et voté en commission. Il propose en conséquence de voter sur le siège.

M. **Guillaume** prend en compte qu'il y a eu délibération et passe donc au vote.



Législature 2015-2020

Délibération N° 710

Séance du Conseil municipal du **8 mars 2016**

**ACQUISITION DES PARCELLES 10308 ET 10510 PROPRIETES DE L'HOIRIE FOEX –
FINANCEMENT – INDEMNISATION SELON LA PROMESSE D'ACHAT-VENTE DE Fr.
52'000.--**

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu l'acte de promesse achat-vente établi par l'Etude de Me Bagnoud et signé le 26 mars 2015,

Vu l'article 30, lettre k, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

A l'unanimité des 18 membres présents

- D'approuver le versement pour solde de tout compte de Fr. 52'000.-- conformément à la promesse d'achat-vente du 26 mars 2015.
- De porter cette acquisition à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine financier sous rubrique comptable 9527141.

Le Président : Yvan GUILLAUME

Le Secrétaire : Maxime WALDER

La délibération sur l'indemnisation de Fr. 52'000 est acceptée à l'unanimité.

9. **DM 711 – Règlement du plan d'accompagnement communal en matière de retraite anticipée (PACRA) et des modifications du statut du personnel**

M. Uong rappelle qu'en fin d'année dernière, il a été présenté le plan quadriennal dans lequel figuraient les mesures nécessaires à prévoir. Les mesures étaient de deux niveaux : 1) les nouveaux besoins à horizon 2020 et, 2) les conditions de départ avant l'âge officiel de la retraite. C'est cette dernière partie qui occupe ce soir. Il convient tout d'abord de relever que toute demande d'un collaborateur sera soumise à la décision du Conseil Administratif. Les personnes qui pourront bénéficier d'une retraite anticipée seront celles âgées d'au moins 58 ans et au bénéfice d'au moins 10 ans d'activité dans la commune. Par ailleurs, dans le cadre de ce plan, l'occasion a été saisie d'adapter le statut du personnel en modifiant l'âge de la retraite à 64 ans, pour être en conformité avec la CAP, et en procédant à un toilettage d'autres articles des statuts. Enfin, il faut rappeler que le règlement du personnel présenté au CM, reste néanmoins de la compétence du CA.

M. Guillaume propose pour l'entrée en matière de passer au vote des partis.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des partis.

M. Guillaume ouvre le débat.

M. Taboada pense que le projet a évolué depuis 2015 et suite à la présentation du budget faite début 2016 sur la réorganisation de l'administration. Les mesures préconisées pour accompagner et proposer aux personnes proches de la retraite de pouvoir partir dignement sont ainsi bien mises en oeuvre. Il propose en conséquence le renvoi devant la commission des finances.

Mme Dal Busco souhaite saluer la belle décision concernant l'Art.30, modifiant le nombre de jours de congé pour une naissance.

M. Fournier relève que les arguments mis en haut de la délibération ne correspondent pas avec les points « décideur ». A changer.

M. Guillaume le remercie et propose de voter sur un renvoi en commission des finances.

Le renvoi en commission des finances est accepté à l'unanimité.

11. **Questions**

M. Walder voudrait attirer l'attention sur le fait que sur le site de la commune, les adresses courriels de certains conseillers municipaux ne sont pas affichées. A suivre.

Mme Jay souhaite revenir sur les points évoqués lors du dernier CM pour y apporter des réponses. Pour commencer, en réponse à **M. Tedeschi**, la peinture du passage piétons devant l'école sera faite dès que le temps le permettra. En effet, il est impossible d'y procéder par temps

froid. En réponse à **M. Jaccard**, les arbres de la rue Joseph Berthet sont en cours de plantation et le problème du container résolu.

M. Fournier a remarqué sur le site de la commune un tarif réduit proposé pour le concert de Dave. Il se demande quelle est la déontologie adoptée pour ces réductions ? Ne vaudrait-il pas mieux les réserver pour les concerts locaux ?

Mme Gabus-Thorens répond qu'elle n'était pas au courant et qu'elle se renseignera.

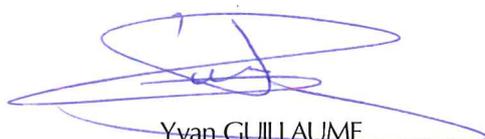
M. Frauenfelder souhaite parler de la renaturation de l'Aire dont le concept d'aménagement semble ne pas comporter de poubelles. Il a entendu parler de ramassage des ordures par des chevaux, qu'en est-il ?

Mme Jay indique qu'il y a un « plan poubelles », elles vont être installées. Il y aura entre 3 et 5 poubelles disposées tout au long de l'Aire avec une densité différente selon la fréquentation des lieux. Elles seront mises en place très prochainement.

12. Propositions individuelles et divers

M. Dumalle rappelle la Course des Conseillers et Conseillères municipaux qui aura lieu le samedi 24 avril. Aujourd'hui, il y a 4 à 5 inscrits de la commune et il lance un appel aux volontaires.

Le Président lève la séance à 22 heures 47.



Yvan GUILLAUME

Président



Maxime WALDER

Secrétaire

Annexe : Résolution 120 – Plan directeur de quartier Bernex Est No 29'948

 <p>Commune de Confignon</p>	Résolution	R120
---	-------------------	-------------

Proposition présentée par Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux membres de la commission aménagement et durabilité:
BAIER Éric, FOSSATTI Andrea, DUNANT Samuel, FOURNIER Nicolas, DE LUCA Rocco, WALDER Maxime

Date de dépôt : 25 février 2016

Date de traitement : 8 mars 2016

Plan directeur de quartier Bernex Est No 29'948

Vu la présentation et consultation publique du 29 mai 2015 au 29 juin 2015,

Vu le Plan directeur de quartier Bernex Est No 29'948 du 28 octobre 2015 présentant les objectifs, le concept, les principes directeurs et schémas illustratifs,

Vu le plan de synthèse joint au Plan directeur de quartier Bernex Est No 29'987 du 28 octobre,

Vu les remarques émises par les associations et citoyens lors de la consultation publique du 29 mai 2015 au 29 juin 2015,

Vu l'audition de l'Office de l'urbanisme et la Direction générale des transports aux membres de la commission aménagement et durabilité le 18 janvier 2016,

Vu l'audition de l'Office de l'urbanisme et la Direction générale des transports aux membres du Conseil municipal le 2 février 2016,

Vu l'analyse du Plan directeur Bernex Est No 29'948 lors des séances de la commission aménagement et durabilité du 20 novembre 2015, 15 décembre 2015, 18 janvier 2016, 25 janvier 2016 et 22 février 2016,

Vu les informations apportées par le Conseil administratif lors des séances de la commission aménagement et durabilité du 20 novembre 2015, 15 décembre 2015, 18 janvier 2016, 25 janvier 2016, 22 février 2016,

Vu le Plan directeur cantonal 2030 approuvé par le Conseil fédéral le 29 avril 2015,

Vu le principe A05 « Mise en œuvre les extensions urbaines sur la zone agricole » du Plan directeur cantonal 2030 ainsi que la carte annexée No 1 « principes de densification »,

 Commune de Confignon	Résolution	R120
--	-------------------	-------------

Vu la fiche B02 « Renforcer le réseau TC structurant » du Plan directeur cantonal 2030 ainsi que la carte annexée No 7 « Mesures de mobilité »,

Vu la fiche Grands projets P04 « Bernex » du Plan directeur cantonal 2030,

Vu le Plan directeur communal de Confignon et des cheminements piétonniers approuvé par le Conseil d'Etat le 4 octobre 2006,

Vu que le Plan directeur de quartier constitue un contrat entre autorités cantonales et communales sur les objectifs à suivre dans le cadre du développement du périmètre Bernex Est,

Vu le préavis favorable/défavorable de la commission aménagement et durabilité sur le Plan directeur de quartier Bernex Est No 29'948 du 28 octobre 2015 moyennant les amendements, réserves et recommandations intégrées dans la résolution,

Conformément à l'article 5, alinéa 3 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire,

Conformément aux articles 29, alinéa 3 et 30A, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition de la commission aménagement et durabilité,

Le Conseil municipal

DECIDE

par 13 oui, 3 non et 2 abstentions

De préavis favorablement le Plan directeur de quartier Bernex Est No 29'948 et le plan de synthèse annexé moyennant les amendements, réserves et recommandations particulières suivantes :

 <p>Commune de Confignon</p>	<h2>Résolution</h2>	<h2>R120</h2>
---	---------------------	---------------

Amendements au Plan directeur de quartier

1. Principe A6 « *Offrir un espace urbain qualifié et fonctionnel pour la nouvelle route cantonale (Boulevard des Abarois)* » - ajouter une mesure 1: « Construire le boulevard des Abarois en tranchée couverte. (ex : Meyrin, Vézenaz). »
2. Principe A7 « *Matérialiser la centralité principale de Bernex Est, en accroche sur le Boulevard de Chancy, à la Croisée de Bernex* » - Ajouter un effet attendu/objectif comme suit « Intégrer les espaces nécessaires à la culture. ».
3. Principe A7 « *Matérialiser la centralité principale de Bernex Est, en accroche sur le Boulevard de Chancy, à la Croisée de Bernex* » - Modifier la mesure No 4 comme suit « prise de contact avec les opérateurs **culturels**, commerciaux et hôteliers. Constitution d'un groupe de travail programmation. ».
4. Le principe directeur B3 « *Développer le réseau des transports publics autour du pôle multimodal de la croisée* » indique la création d'une ligne tangentielle en transports publics afin de relier Bernex jusqu'à la halte CEVA de Carouge-Bachet, en passant par le quartier des Cherpines. Il est demandé d'amender la mesure concernant la ligne tangentielle en modifiant « Mener une étude d'insertion urbaine et paysagère de la ligne TP, afin de préciser son tracé et le matériel utilisé. » par « **Mener une étude d'insertion urbaine et paysagère de la ligne TP, à réaliser uniquement en transport par câble aérien, afin de préciser son tracé en minimisant son impact sur le vallon de l'Aire.** ».

Cette mesure figure également au principe directeur A7 et doit, par conséquent, être amendée de la même manière.

Réserves au Plan directeur de quartier

1. Les « places d'accueil » entre les îlots sont schématisées de manière généreuse, tout comme celles se situant au centre des unités de voisinage. Bien qu'un affinage de ces lieux s'effectuera dans les étapes ultérieures, elles paraissent pour l'heure trop grandes pour que les futurs habitants puissent se les approprier.
2. La place d'accueil du secteur Tréchaumont, telle qu'exprimée dans le principe directeur A5 « *Equilibrer et optimiser la programmation des unités de voisinage, dans le sens de la ville mixte, compacte et des*

 <p>Commune de Confignon</p>	<h2>Résolution</h2>	<h2>R120</h2>
---	---------------------	---------------

courtes distances », ne semble pas être des plus opportune. Elle ne se justifie que par le passage de la ligne tangentielle TP. Le positionnement d'un arrêt de bus sur ce lieu ne se justifie guère au regard de la proximité du pôle multimodal de la croisée de Bernex. D'autre part, l'envergure de cette place d'accueil n'aura aucun sens si le choix du matériel de cette ligne se réalise par câble aérien, ou autre.

3. La centralité sur la croisée de Bernex avec le pôle multimodal, telle qu'exprimée dans le principe directeur A7 « *Matérialiser la centralité principale de Bernex Est, en accroche sur le boulevard de Chancy, à la Croisée de Bernex* », semble être trop imposante tant par son programme que par la taille du pôle d'échange. Des réserves quant à sa programmation commerciale sont fondées, compte tenu de la proximité de centres commerciaux d'envergure à Onex et Lancy. Ce centre commercial risque de phagocyter les commerces existants sur Confignon et Bernex, tout comme les commerces prévus dans différentes unités de voisinage de Bernex Est. D'autre part, le pôle multimodal tel qu'imaginé ne fonctionnera que lors de la réalisation complète du projet Bernex. Compte tenu de la réalisation du projet Bernex à long terme, le pôle aura l'allure d'une plateforme vide n'offrant aucune convivialité.
4. Le principe directeur A5 « *Equilibrer et optimiser la programmation des unités de voisinage, dans le sens de la ville mixte, compacte et des courtes distances* » propose, dans son illustration, un secteur E3 avec une proportion de 20% de bureaux/services et commerces. Compte tenu du taux élevé de services, bureaux et commerces sur le secteur E2 (45%), visible sur la représentation graphique en page 82, des réserves sont émises quant à la viabilité des bureaux-services-commerces du secteur E3, en privilégiant les commerces locaux. .
5. L'illustration du principe directeur A5 mentionne la possibilité d'une implantation d'un hôtel sur le secteur E2. Aucune alternative n'est proposée si le programme hôtel ne se réalise pas.
6. L'un des objectifs du principe directeur A6 « *Offrir un espace urbain qualifié et fonctionnel pour la nouvelle route cantonale (Bvd des Abarois)* » mentionne la création d'un « tissu urbain dynamique, terreau propice à accueillir un équipement structurant, de type enseignement supérieur ». Une réserve est émise sur cet objectif, compte tenu qu'en fonction du type d'établissement il ne sera pas possible d'implanter le bâtiment à proximité du boulevard des

 <p>Commune de Confignon</p>	Résolution	R120
---	-------------------	-------------

Abarois aux motifs des nuisances sonores. Cela est visible sur l'illustration de la page 87. Des solutions techniques et/ou paysagères devront dès lors être mises en place.

Recommandations au Plan directeur de quartier

1. Le programme de services et activités représente une grande part du projet. Constatant depuis plusieurs années le taux de vacance élevé pour les bureaux, il est recommandé d'approfondir et vérifier la viabilité des activités dans les étapes suivantes de la planification.
2. Dans le cadre du Grand projet Bernex, le bureau Wüerst & Partners a identifié le secteur Bernex/Confignon comme un pôle régional. Constatant les réserves émises par la Confédération à l'égard du PDCant 2030, le Grand projet Bernex ne se développera certainement pas à l'échéance 2030. Dès lors, la programmation de Bernex Est devra être revue en considérant le Grand projet Bernex comme une réalisation à long terme.
3. Le principe MO1 « *Assurer le suivi et la mise en œuvre au travers des instances de gouvernance* » prévoit la mise en place d'un monitoring pour les aménagements et les coûts de ces derniers. La commune de Confignon recommande aux instances de gouvernance du projet Bernex Est de préciser à chaque étape, et de manière rigoureuse, les montants nécessaires à l'aménagement des quartiers en considérant également les différentes taxes et autres montants issus du Fonds intercommunale du développement urbain. La commune sera très attentive et suivra l'évolution des coûts de manière rigoureuse.

 <p>Commune de Confignon</p>	Résolution	R120
---	-------------------	-------------

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers municipaux,

La planification du périmètre Bernex Est a débuté en 2004. Bien que peu impactée directement sur son territoire, la commune de Confignon a toujours été active dans ce projet de développement d'envergure régionale, que ce soit dans le cadre des Comités de pilotage ou dans les différentes directions de projet qui ont été mis en place.

Cette proactivité a permis de préserver la « césure verte » allant du Rhône à l'Aire, notamment sur la partie bernésienne qui a été l'objet de nombreuses discussions entre autorités communales et cantonale. Depuis, la césure verte est devenue un des éléments majeurs du plan paysage du Plan directeur cantonal 2030. La césure verte imaginée par le plan Braillard dans les années 30 est ainsi confirmée.

Plan directeur de quartier « première génération »

Les études réalisées entre 2004 et 2008 ont débouché sur un avant-projet de plan directeur de quartier et sur projet de loi de modification des limites de zones. De même, en 2009 le Conseil municipal a voté une délibération dans le cadre de l'enquête publique sur le projet de loi modifiant les limites de zones du périmètre.

Par la suite, le processus a été suspendu compte tenu de la volonté cantonale de développer le Grand projet Bernex, conformément aux engagements pris dans le cadre du projet d'agglomération signé en 2007. De nouvelles études ont ainsi débuté traitant de la globalité du Grand projet Bernex, et en y intégrant le périmètre de Bernex Est.

Plan directeur de quartier version 2015

Le Plan directeur de quartier Bernex Est, présenté au Conseillers municipaux, émane des études réalisées dans le cadre plus étendu du Grand projet Bernex qui est inscrit dans le Plan directeur cantonal 2030 (PDCant 2030).

Dans son rapport d'expertise du PDCant 2030, l'office fédéral du développement territorial (ARE) a attiré l'attention sur l'impact trop prononcé des grands projets en extension sur la zone agricole. En effet, chaque canton doit préserver un certain quota de surfaces d'assolement

 <p>Commune de Confignon</p>	Résolution	R120
---	-------------------	-------------

(SDA) en cas de crise majeure. Le canton de Genève étant proche de son quota minimal, il lui a été demandé de prouver et de réaliser des avancées concrètes pour le développement de logement d'ici 2023. Si les résultats s'avèrent positifs, la Confédération donnera son feu vert pour la poursuite de la réalisation de son PDCant 2030.

C'est ainsi que le canton a été contraint de démontrer le nombre de mètres carrés d'emprises sur la zone agricole pour l'ensemble des projets en priorisant ceux qui connaîtront une avancée significative dans les 8 ans. L'ensemble du périmètre de Bernex Est rentre dans les projets à développer d'ici 2023, conformément à la demande de l'ARE. Les mètres carrés d'emprise sur les SDA sont conformes à la demande fédérale. Le reste du Grand projet Bernex ne peut être réalisé ultérieurement qu'à cette condition.

Le PDQ Bernex Est se veut la première traduction réglementaire d'un périmètre plus étendu. D'un point de vue programmatique, le PDQ Bernex Est prévoit entre 1'300 et 1'600 logements. En termes d'emplois, ils s'élèvent entre 2'650 et 3'400 emplois. Ces derniers se traduisent par différentes activités de services, de bureau et commerciales, mais également par des activités industrielles prévues dans la zone de développement industriel et artisanal située au nord du périmètre du projet sur le territoire de la commune de Bernex.

Elaboration du Plan directeur de quartier Bernex Est (PDQ Bernex Est)

Le PDQ Bernex Est a été élaboré sous forme partenariale entre les communes de Bernex, Confignon et le canton de Genève. Des informations publiques ont eu lieu depuis 2011 afin que la population soit au fait des étapes de planification.

Suite aux études réalisées par un groupe de mandataires piloté par le bureau MSV architectes dans le cadre du Grand projet Bernex, dans lequel était intégré le périmètre de Bernex Est, le plan directeur a été réalisé par les services cantonaux en collaboration avec les communes. Des études complémentaires, et nécessaires pour préciser certaines données, ont été commandées afin de pouvoir rédiger le plan directeur de quartier qui vous a été transmis.

 <p>Commune de Confignon</p>	Résolution	R120
---	-------------------	-------------

Travail de la commission de l'aménagement et durabilité

La commission de l'aménagement et durabilité (CAD) a été constamment informée de l'avancement du projet durant les trois années qui ont conduit à l'élaboration du PDQ.

Durant la législature 2011-2015, la CAD a pu avoir une première présentation de la part de l'Office de l'urbanisme lors d'une séance de commission conjointe avec la commission mobilité, transport, sécurité.

Entre 2015 et 2016, PDQ Bernex Est a occupé 5 séances de la CAD, dont une qui a permis d'accueillir l'Office de l'urbanisme et la Direction générale des transports. La possibilité de rencontrer les membres de la commission aménagement et infrastructures de la commune de Bernex a été envisagée, mais elle n'a pas été possible.

Sur proposition du Président de la CAD et du Conseil administratif, il a été mis en place un processus de travail identique à celui utilisé lors de l'adoption du PDQ Cherpines.

La commission a ainsi étudié le PDQ dans le but de soumettre elle-même un projet de résolution au Conseil municipal en y faisant apparaître des réserves, des amendements et des recommandations.

Structure du Plan directeur de quartier

Le plan directeur de quartier Bernex Est est composé d'un document composé de principes directeurs liant les autorités. À l'exception du plan de synthèse, les représentations graphiques à l'intérieur du document ne sont pas liantes. Elles apparaissent uniquement à titre illustratives offrant ainsi une possibilité d'organisation en lien avec un principe directeur donné.

Les concepts et principes directeurs se déclinent sous trois grands chapitres, à savoir l'urbanisation, la mobilité et l'environnement. Un chapitre de mise en œuvre fait également partie des points liants.

 <p>Commune de Confignon</p>	Résolution	R120
---	-------------------	-------------

Commentaires du Plan directeur de quartier

Urbanisation

Les membres de la commission ont estimé que les places d'accueil, tant entre les unités de voisinage qu'au sein d'elles-mêmes, sont trop importantes pour que les futurs habitants puissent s'en approprier.

La commission a également émis des réserves quant au programme général, plus spécifiquement en termes de nombre de bureaux projetés. La centralité de la croisée de Bernex paraît quant à elle démesurée avec le centre commercial prévu, tout comme le pôle multimodal. Le centre commercial risque de ne pas rendre viable le reste des commerces prévus au sein des unités de voisinage. Il en va de même pour les commerces existants dans les communes de Bernex et Confignon.

La place d'accueil du secteur Tréchaumont a une envergure trop importante et ne se justifie que par la liaison tangentielle TP. Ceci d'autant plus que l'implantation d'un arrêt bus sur ce site réduira le caractère convivial au sein de ce nouveau quartier.

Mobilité

Les membres de la commission ont longuement débattu sur la ligne tangentielle TP. En effet, il est à se demander si le passage d'un bus par les voiries communales du vallon de l'Aire est un point positif. La commission souhaite que la possibilité d'une ligne tangentielle par câble aérien, minimisant ainsi l'impact paysager au sud dans le vallon de l'Aire, soit également étudiée.

Environnement

Les membres de la commission n'ont pas eu de remarques particulières sur les principes directeurs relatifs à l'environnement. La commission appuie et soutient pleinement la mise en œuvre d'un concept énergétique durable valorisant, par exemple, des rejets thermiques sur eau usée ou en réalisant une boucle de froid.

La commission appuie tous les principes directeurs concernant l'environnement.

 <p>Commune de Confignon</p>	Résolution	R120
---	-------------------	-------------

Mise en œuvre

Les membres de la commission ont étudié les principes directeurs de mise en œuvre. Le principe MO1 « *Assurer le suivi et la mise en œuvre au travers des instances de gouvernance* » concerne principalement le phasage de réalisation du projet et le monitoring des coûts d'aménagement, qui sera mis à jour au fur et à mesure des étapes planificatrices. La commission préconise d'être très attentifs à l'évolution des coûts qu'engendrera le projet et d'avoir les détails des aménagements au fur et à mesure de leurs planifications.

Au vu de ces explications données ci-dessus, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers municipaux, nous vous invitons à voter cette résolution.

Le Président : Yvan Guillaume



Le Secrétaire : Maxime Walder

